

**MAIRIE DE POUILLY**

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Chaumont en Vexin

60790 POUILLY

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 17 Novembre 2015, s'est réuni à 18H30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ANDRE Robert, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ANDRE, Mme LANGLER, Mme PAGLIARELA, Mme VERMEULEN, M. BOUILLON, M. CAUCHIES, M. KASSE, M. LELIAS, M. MORIN

**ETAIENT ABSENTS MAIS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Mme. COQUERIE représentée par M. CAUCHIES,  
M. DROUIN représenté par M. LELIAS.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H35.

**Secrétariat de séance :**

Monsieur KASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité (11 voix pour) conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 Octobre 2015**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du précédent Conseil Municipal. Aucun commentaire, M. le Maire propose donc de passer au vote.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 Octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.**

## **2 – Travaux de sécurité rue de Bléquencourt**

Monsieur le Maire expose la dangerosité de la rue de Bléquencourt liée à la vitesse excessive des véhicules et rappelle qu'une DETR de 50% peut être utilisée pour financer ces travaux.

Il présente le plan où seront installés les ralentisseurs (les emplacements seront ajustés selon les demandes des riverains), ainsi qu'un devis pour l'installation de 6 ralentisseurs. Le coût est de 7524 Euros TTC. Concernant la signalisation, le devis est de 1943,87 Euros TTC.

Monsieur DROUIN par l'intermédiaire de M. LELIAS fait remarquer que les marquages au sol ne sont pas inclus dans ce devis. Sur la base d'un précédent devis, le coût serait de 1080 Euros TTC supplémentaires soit 3023,87 Euros TTC au total.

Après discussion, M. le Maire propose de passer au vote pour la réalisation de ces travaux.

**POUR** : 6 voix (M. ANDRE, Mme. LANGLER, Mme. PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. KASSE, M. MORIN)

**CONTRE** : 4 voix (Mme. COQUERIE représentée par M. CAUCHIES, Mme. VERMEULEN, M. CAUCHIES, M. DROUIN représenté par M. LELIAS)

**ABSTENTION** : 1 voix (M. LELIAS)

**Le Conseil Municipal autorise la réalisation des travaux de sécurité rue de Bléquencourt.**

## **3 – Autorisation du Maire à signer une convention avec le CG60**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour la signature d'une convention avec le Conseil Général de l'Oise.

Monsieur CAUCHIES indique que selon le site « geoportail.gouv.fr », la D562 serait la rue de l'École et non la rue de Bléquencourt. Monsieur le Maire indique qu'il y a des contradictions sur différentes cartes et que le Conseil Général signera la convention si la rue de Bléquencourt est effectivement la D562.

Après discussion, M. le Maire propose de passer au vote.

**POUR** : 6 voix (M. ANDRE, Mme. LANGLER, Mme. PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. KASSE, M. MORIN)

**CONTRE** : 5 voix (Mme. COQUERIE représentée par M. CAUCHIES, Mme. VERMEULEN, M. CAUCHIES, M. DROUIN représenté par M. LELIAS, M. LELIAS)

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec le Conseil Général.**

#### **4 – Réalisation ou non-réalisation d'itinéraires cyclables**

Dans le cadre de la Loi LAURE, Monsieur le Maire indique que la largeur de la rue de Bléquencourt ne permet pas la réalisation d'itinéraires cyclables et propose au Conseil Municipal de se prononcer pour la non-réalisation d'itinéraires / pistes cyclables.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour la non-réalisation d'itinéraires cyclables.**

#### **5 – Aménagement et entretien de différents espaces verts**

Monsieur le Maire propose le dessouchage d'un résineux près du cimetière qui sera remplacé par un arbre de couleur pourpre. Le retrait du frêne ainsi que du sapin près de la mare, qui sera remplacé par un saule pleureur. La coupe du frêne qui a poussé de façon spontanée à l'intersection entre la rue de l'Ecole et de Montoisel.

Il est également proposé de débroussailler près de l'Eglise / parcelle A127 pour ne conserver que les plus beaux arbres.

Le coût total, hors plantation est de 2544 Euros TTC. Monsieur le Maire propose de voter un budget de 300 Euros pour les plantations. Madame VERMEULEN demande la situation des finances de la commune. Monsieur le Maire répond qu'il nous reste 45 000 Euros de trésorerie à l'heure d'aujourd'hui.

**POUR** : 7 voix (M. ANDRE, Mme. LANGLER, Mme. PAGLIARELA, Mme. VERMEULEN, M. BOUILLON, M. KASSE, M. MORIN)

**CONTRE** : 4 voix (Mme. COQUERIE représentée par M. CAUCHIES, M. CAUCHIES, M. DROUIN représenté par M. LELIAS, M. LELIAS)

#### **6 – Achat d'une table de pique-nique (pour installation près de la mare)**

Monsieur le Maire propose l'achat d'une table de pique-nique pour l'installer près de la mare au prix de 1 134 Euros HT + 300 Euros de frais d'expédition. Monsieur LELIAS recommande l'achat du modèle « Ocre » au prix de 925,63 Euros HT puisqu'il sera repeint.

Monsieur le Maire propose de voter l'achat du modèle le plus cher et que si le modèle le moins cher est identique au premier, ce dernier sera acheté.

**L'achat d'une table de pique-nique est autorisé à l'unanimité.**

## **7 – Fusion des syndicats d'électricité**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires concernant les documents qui ont été envoyés et propose de voter « pour la fusion des syndicats d'électricité ».

**Le Conseil Municipal se prononce pour la fusion des syndicats d'électricité à l'unanimité.**

## **8 – Chemins ruraux Parcours de Randonnées**

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été voté « en urgence » lors du précédent Conseil Municipal, mais ce sujet n'étant pas à l'ordre du jour, il convient de le revoter.

Après présentation du parcours de randonnées, Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent la lecture du modèle de délibération. Tous les conseillers ne jugent pas cette lecture nécessaire. Monsieur le Maire propose donc de passer au vote.

**Le Conseil Municipal approuve le parcours de randonnées à l'unanimité.**

## **9 – Informations et questions diverses**

Monsieur CAUCHIES indique avoir été surpris :

1) Qu'il n'y ait pas eu de communiqué officiel concernant le jugement de Sandrine BOULENGER. Monsieur le Maire indique que tout a été résumé dans un article de « Oise Hebdo », qui a été déposé dans les boîtes aux lettres.

2) Que l'avocat n'ait pas demandé la condamnation de Sandrine BOULENGER aux dépens. Monsieur le Maire répond que les frais sont pris en charge par l'assurance de la commune.

Monsieur CAUCHIES demande si la plainte contre l'ancien Maire sera déposée. Monsieur KASSE répond que dans un premier temps, une plainte contre X sera déposée pour que l'enquête puisse s'orienter sur plusieurs personnes.

Monsieur CAUCHIES demande si des travaux de réfection sont prévus concernant les toilettes de la salle des fêtes. Monsieur le Maire indique que nous verrons pour intégrer plusieurs travaux liés à la salle des fêtes au budget 2016 pour l'obtention de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h42.

Le secrétaire de séance,

Christophe KASSE

Le maire,

Robert ANDRE